

AVEZ-VOUS LA NATIONALITE HAITIENNE ?

VENIEZ-VOUS JUSQU'AU UN AN APRES LE TREMBLEMENT DE TERRE ? VOUS ETES PEUT-ETRE ELIGIBLE POUR LE "STATUT DE PROTECTION TEMPORAIRE"

Décharge de responsabilité: Cette consultation a été établie par la *Legal Aid Society, Immigration Law Unit*. Elle ne constitue pas un conseil juridique et ne remplace pas les conseils d'un spécialiste en matière d'immigration.

Si vous êtes arrivé(e) aux U.S. de Haïti en franchissant la frontière sans contrôle ou si vous êtes venu(e) avec un visa expiré, vous êtes actuellement sans papiers. Vous serez peut-être en mesure de demander le statut de protection temporaire (SPT), qui vous permettrait de vivre et de travailler légalement aux U.S. aussi longtemps qu'Haïti sera désignée comme un pays de SPT.

Afin de demander le SPT, vous devrez établir trois choses: (1) que vous avez la nationalité haïtienne, (2) que vous étiez résident aux US le 23 juillet 2011, et (3) que vous avez résidé aux US de manière continue depuis le **12 janvier 2011**.

De quels documents aurez-vous besoin?

(1) Preuve de votre nationalité haïtienne

- Passeport ou
- Acte de naissance accompagné d'une photo d'identité ou
- Tout document d'identité nationale de Haïti comportant votre photo et/ou vos empreintes digitales.

(2) Date d'Entrée

- Passeport ou
- Formulaire I-94 Arrivée/Départ ou
- Le type de documents utilisés pour établir le (3) Résidence, ci-dessous.

(3) Résidence aux U.S. le 12 janvier 2011:

- Documents relatifs à l'emploi (bulletins de salaire, formulaires W-2, transcriptions fiscales de l'IRS (fisc), vérification de l'état de déclaration d'impôts locaux, lettres de votre employeur, lettres des banques avec lesquelles vous avez engagé des activités).
- Récépissés de loyers, factures de services collectifs reçus (électricité, gaz, téléphone, etc.) ou lettres de sociétés indiquant les dates auxquelles vous avez reçu des services.
- Documents relatifs à la scolarité (bulletins scolaires, lettres, etc.) provenant des écoles ou vous ou vos enfants ont été scolarisé(e)s aux U.S., indiquant les noms des écoles et les dates de scolarisation.
- Documents relatifs aux soins médicaux et hospitaliers concernant des traitements, que vous ou vos enfants avez reçu(e)s, indiquant le centre médical ou le docteur et les dates de traitement ou d'hospitalisation.
- Attestations d'églises, de syndicats ou autres organismes, relatifs à votre résidence et vous identifiant par votre nom.
- Autres documents divers, tels que les certificats de naissance d'enfants nés dans ce pays, documents

relatifs à des opérations et virements bancaires datés, carte de Sécurité Sociale américaine, permis de conduire, carte de Service [Militaire] Sélectif, contrats, hypothèques, polices d'assurance, etc.

- (4) Deux photos de passeport.

Empêchement pénal au SPT

Les individus qui ont été condamnés pour deux délits ou un crime ne sont pas éligibles au SPT. Par ailleurs, dans certains cas une seule condamnation délictuelle pourrait empêcher un individu d'obtenir un SPT, bien que parfois la loi permette aux *U.S. Citizenship and Immigration Services* (Services de Citoyenneté et d'Immigration) de renoncer à l'application de ces empêchements SPT. Toute personne arrêtée pour un acte criminel devrait communiquer avec un spécialiste du droit de l'immigration avant de soumettre une demande de SPT.

COMMENT OBTENIR UN CERTIFICAT D'ETAT DE LA PROCEDURE (*DISPOSITION CERTIFICATE*):

Si vous n'avez jamais été arrêté(e) ou condamné(e) pour un crime, vous devriez obtenir une copie du certificat d'état de la procédure (*Disposition Certificate*). Ce certificat vous dira quel est le ou les crimes pour lequel(s) vous avez été inculpé(e), pour quels crimes vous avez été condamné(e), la date de votre condamnation et si la peine d'emprisonnement a été purgée. Si vous avez été arrêté(e) plus d'une fois, vous devez obtenir un certificat séparé pour chaque incident.

Obtenez un certificat d'état de procédure (*disposition certificate*) pour chaque arrestation du Greffier du Tribunal dans le pays où vous avez été arrêté. Vous devriez vous assurer que vous possédez le numéro de rôle (si vous le connaissez), la date d'arrestation, la photo d'identité, et **\$10** (la monnaie exacte uniquement).

Lieux des bureaux de « County Clerk » à New York City:

New York County (Manhattan)

Room 134
100 Centre Street, New York, NY 10013
Lundi au vendredi, 9h à 17h.

Kings County (Brooklyn)

Room 510
120 Schermerhorn Street, Brooklyn, NY 11210
Lundi au vendredi, 9h. à 17h.

Queens County

Room G-78
125-01 Queens Boulevard, Kew Gardens, New York 11415
Lundi au vendredi, 9h. à 17h.

Bronx County

215 East 161st Street
Bronx, NY 10451
Lundi au vendredi, 9h. à 17h.

Richmond County (Staten Island)

Central Clerk's Office (1st Floor)
67 Targee Street, Staten Island, NY 10304
Lundi au vendredi, 9h. à 17h.

Si vous avez reçu une assignation du **Metropolitan Transportation Authority (MTA)**, obtenez une **lettre d'état de procédure** (*disposition letter*). A NYC, celle-ci est obtenue du *NYC Transit Adjudication Bureau*, 29 Gallatin Place, 3^{ème} Étage, Brooklyn, NY 11201, **(347) 643-5805**. Des frais de 10\$, une pièce d'identité et une Carte de Sécurité Sociale de l'Etat seront nécessaires. Si vous n'avez pas de Numéro de Sécurité Sociale, vous devez fournir une déclaration authentifiée (*notarized*) précisant qu'un numéro de sécurité sociale ne vous a pas été émis.

ATTENTION: Si vous avez reçu une assignation ou avez été arrêté(e), veuillez consulter un avocat qualifié avant de faire une demande de SPT ou de tout autre avantage d'immigration. De plus, si vous avez seulement été arrêté(e) mais qu'il n'y a pas eu de poursuites judiciaires à votre encontre, prenez soin de mentionner votre arrestation à votre avocat.